Ville d'Ostwald
Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL
RUE DU MARECHAL FOCH
N° 221220AR117

La Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Entreprise SPEYSER ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules durant les travaux ;

a r r ê t e :

Article 1er : Par suite de travaux de voirie (branchement d'assainissement) 106, rue du Maréchal Foch, la circulation et le stationnement seront réglementés du 11/01/2021 au 29/01/2021.

Article 2 : ***La chaussée sera rétrécie, réglementée par signaux BK15 – CK18, les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.***

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier, huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :
- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. MULLER/M.LEDUC Ent. SPEYSER ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- Mme M. les responsables des services communication et techniques de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
La Maire,
Fabienne BAAS

Fait à OSTWALD, le 22.12.2020.
La Maire,
signé
Fabienne BAAS

MAIRIE d'OSTWALD Bas-Rhin

3, rue Albert Gérig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex
Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr